

Informations de base	
2022/2727(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Détails techniques des exigences de contrôles a posteriori et des exigences d'attribution des profits et pertes imposées par les articles 325 novokinquagies et 325 sexagies du règlement sur les exigences de fonds propres Complétant 2011/0202(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		